

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2012

Procès-verbal de la séance extraordinaire du mercredi, 7 novembre 2012, tenue à la salle du conseil de Saint-Isidore à 18 heures.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Roger Dion
Hélène Pelchat

Daniel Blais
Guylaine Blais
Hélène Jacques

Est absent:

Éric Blanchette

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

CONVOCATION ET OBJET

La présente séance a été convoquée par avis de convocation conformément à la Loi. Les sujets suivants sont traités :

1. Refinancement - règlements nos 108-2002 (rang de la Rivière), 169-2007 (Centre municipal) et 172-2007 (Domaine-du-Vieux-Moulin - phase 2) ;
2. Période de questions ;
3. Clôture et levée de la séance.

1. REFINANCEMENT - RÈGLEMENTS NOS 108-2002 (RANG DE LA RIVIÈRE), 169-2007 (CENTRE MUNICIPAL) ET 172-2007 (DOMAINE-DU-VIEUX-MOULIN - PHASE 2)

2012-11-326

ATTENDU QUE par la résolution 2012-10-295, la municipalité de Saint-Isidore informait le ministère des Finances et de l'Économie que le financement permanent des règlements nos 108-2002, 169-2007 et 172-2007 au montant de un million quatre cent soixante-huit mille dollars (1 468 000 \$) sera négocié de gré à gré auprès de la Caisse populaire Desjardins du Nord de la Beauce ;

ATTENDU QUE le taux négocié de gré à gré en date du 7 novembre 2012 n'a pas été accepté par ledit ministère ;

ATTENDU QUE la municipalité a l'obligation de recommencer les procédures de financement par appel d'offres public ;

ATTENDU QUE la municipalité doit effectuer un emprunt temporaire pour rembourser le solde dû en date du 14 novembre 2012 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil donne mandat au ministre des Finances et de l'Économie pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore, relativement au refinancement des règlements nos

108-2002 (rang de la Rivière), 169-2007 (Centre municipal) et 172-2007 (Domaine-du-Vieux-Moulin), pour un montant de un million quatre cent soixante-huit mille dollars (1 468 000 \$).

QUE le conseil autorise un emprunt temporaire, sans frais pour l'ouverture du dossier, auprès de la Caisse populaire Desjardins du Nord de la Beauce afin de rembourser le solde dû desdits règlements au montant de un million quatre cent soixante-huit mille dollars (1 468 000 \$) auprès de la Financière Banque Nationale inc. , et ce, en date du 20 novembre 2012.

QUE le maire et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

3. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

2012-11-327 IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 18 HEURES 15.

Adopté ce 3 décembre 2012.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
